RAPPORT ANNUEL
concernant la

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

(généralement appelée la loi sur l'esclavage moderne)

Période de déclaration:
1er avril 2025 - 31 mars 2026

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de son engagement envers des pratiques d'affaires éthiques et responsables, l'Armée du Salut continue de prendre des mesures importantes pour prévenir et combattre l'esclavage moderne sous toutes ses formes, y compris le travail forcé et le travail des enfants, au sein de son organisation et de sa chaîne d'approvisionnement. L'Armée du Salut, qui présente son troisième rapport annuel en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »)*, demeure soucieuse de renforcer sa gouvernance, ses pratiques d'approvisionnement et ses processus internes afin de favoriser la conformité et la responsabilisation continues.

Au cours du dernier exercice, l'Armée du Salut a continué à mettre de l'avant des initiatives visant à promouvoir la transparence, à renforcer la surveillance et à encourager des pratiques d'achat responsables dans l'ensemble de l'organisation. À titre de plus important organisme de services sociaux de première ligne au Canada après le gouvernement, l'Armée du Salut est guidée par des valeurs ancrées dans la dignité humaine, l'engagement sociétal et la protection des personnes et des communautés vulnérables. Ces principes continuent de façonner l'approche de l'organisation en ce qui concerne l'engagement des fournisseurs, ses pratiques opérationnelles et son respect de la Loi.

S'appuyant sur les politiques et les mesures établies lors des exercices antérieurs, l'Armée du Salut a continué de renforcer, au cours de l'exercice, ses pratiques d'approvisionnement éthiques et responsables en mettant en œuvre son Code de conduite des fournisseurs. Le Code de conduite a été inclus dans son processus de recrutement et d'engagement des fournisseurs afin de renforcer la responsabilisation de ces derniers et de leur communiquer clairement les attentes de l'organisation en ce qui a trait au respect des normes du travail, des principes relatifs aux droits de la personne, et de l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Outre ses efforts concernant l'engagement de fournisseurs, l'Armée du Salut a accordé une plus grande importance à la promotion d'initiatives d'information et de sensibilisation à l'intention du personnel responsable de l'approvisionnement et des activités opérationnelles. Ces efforts visent à aider les employés à mieux comprendre l'impact de leurs décisions et de leurs actions en repérant, en prévenant et en réduisant les risques associés au travail forcé et au travail des enfants. Grâce à des mesures de responsabilisation des fournisseurs et à des initiatives de sensibilisation internes, l'Armée du Salut demeure déterminée à promouvoir des pratiques d'affaires éthiques, l'engagement sociétal et la conformité à la Loi.

S'appuyant sur les politiques et les mesures établies au cours des exercices antérieurs, l'Armée du Salut a continué de renforcer ses efforts de lutte contre l'esclavage moderne et la traite de personnes (EMTP) grâce à des initiatives en matière d'éducation, de sensibilisation, de prévention et de défense des droits. Ces efforts ont également compris la mise en œuvre de la stratégie nationale Lutte pour la liberté, axée sur la prévention, l'éducation, le soutien aux survivants et la défense des droits de ces derniers, ainsi que des initiatives à l'intention des

employés, comme des ateliers, des webinaires, des séances de formation internes et un programme conduisant à un certificat sur l'EMTP, afin d'accroître le niveau de sensibilisation et de responsabilisation organisationnel. Ces initiatives reflètent l'engagement continu de l'Armée du Salut dans la promotion de la dignité humaine et de la lutte contre l'exploitation sous toutes ses formes.

Au cours du dernier exercice, l'Armée du Salut a continué d'étendre et de renforcer ses efforts de lutte contre l'EMTP au Canada. Tandis que le comité territorial de l'intervention contre l'esclavage moderne et la traite de personnes entamait sa cinquième année de mise en œuvre de la stratégie Lutte pour la liberté, l'organisation s'est concentrée sur la poursuite de l'intégration d'initiatives pour combattre la traite de personnes dans ses programmes et ses opérations, tout en continuant à développer le leadership, la collaboration et l'engagement sociétal.
L'Armée du Salut demeure déterminée à soutenir les personnes vulnérables à l'EMTP, les survivants et leurs familles en offrant des programmes d'engagement auprès des survivants, de soutien par les pairs et de rétablissement, et en s'efforçant de réduire la demande qui contribue à l'exploitation. L'organisation continue de proposer la gamme de services suivants :

(a) Défense des droits des victimes;
(b) Intervention d'urgence ou en situation de crise;
(c) Plan de sécurité;
(d) Hébergement à court et à long terme;
(e) Soins tenant compte de traumatismes;
(f) Entraide des survivants;
(g) Aide juridique;
(h) Formation en dynamique de la vie;
(i) Formation en gestion de budget;
(j) Éducation et formation;
(k) Gestion de cas dirigée par des survivants;
(l) Soutien en santé mentale et en toxicomanie;
(m) Programme de responsabilisation à l'intention des clients de services sexuels;
(n) Travail de prévention et de protection.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes et le travail d'intervention de l'Armée du Salut relativement à l'EMPT et leur impact en 2025, lisez le Rapport sur l'incidence des interventions contre l'esclavage moderne et la traite de personnes – 2025.

APERÇU DES ENTITÉS CONCERNÉES PAR LE RAPPORT

- **Structure, activités et chaîne d'approvisionnement**

Structure

Depuis le début de ses activités au Canada en 1882, soit 15 ans après la formation de la Confédération, l'Armée du Salut est devenue l'un des plus importants fournisseurs de services sociaux de première ligne au pays. Guidée par son fondateur, William Booth, qui estimait que la satisfaction des besoins primordiaux des êtres humains était essentielle au soutien des individus et des collectivités, l'organisation a adopté le concept de « soupe, savon et salut », qui a donné naissance aux nombreux programmes communautaires et de services sociaux que l'Armée du Salut offre aujourd'hui, dont un grand nombre sont administrés en partenariat avec différents paliers de gouvernement.

Le Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada a été constitué en personne morale par une loi spéciale du Parlement fédéral, en 1909. Ses objectifs généraux sont les suivants :

- administrer les affaires temporelles, ainsi que les propriétés et les immeubles de l'Armée du Salut;
- recevoir et conserver tant les biens meubles qu'immeubles, et mettre en application les ententes de fiducie afférentes;
- conclure, rédiger et mettre en application les ententes conformes aux buts caritatifs, éducatifs et religieux de l'Armée du Salut;
- prendre possession et détenir par bail, donation, achat, subvention, legs de biens meubles ou immeubles, tout bien, meuble ou immeuble, conformément aux objectifs de ladite personne morale.

En qualité de personne morale, l'Armée du Salut peut, dans tout le Canada, mettre en place, faire construire, louer, entretenir, gérer et exploiter :

(a) des immeubles et des lieux de réunion pour les activités religieuses ou séculières de l'organisation;

(b) des bureaux pour la gestion des affaires de l'organisation;

(c) des résidences pour les officiers de l'Armée du Salut et, en conformité avec la loi provinciale, des établissements d'enseignement et de formation;

(d) des centres d'hébergement d'urgence ou de transition, et des programmes de logements supervisés;

(e) des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée ou palliatifs;

(f) des foyers pour femmes et enfants en difficulté;

(g) des garderies, des programmes préscolaires, des camps de vacances et des centres de ressources pour les familles;

(h) des services d'aide aux réfugiés et aux immigrants;

(i) en somme, tout immeuble nécessaire à l'atteinte des buts et des objectifs caritatifs, éducatifs, religieux de l'Armée du Salut.

L'Armée du Salut au Canada compte 258 églises communautaires, 222 magasins d'occasions, 44 services communautaires et d'aide à la famille et 104 établissements de services sociaux, notamment des refuges d'urgence, des programmes de traitement des dépendances, de santé mentale, de soins de longue durée et de logement supervisé pour les aînés, des garderies, des résidences pour personnes atteintes de troubles cognitifs et des services correctionnels et de justice. L'organisation est appuyée par un effectif comprenant 1 400 officiers d'active et retraités (clergé), quelque 43 000 membres de congrégations, plus de 90 000 bénévoles et environ 9 000 employés. En outre, quelque 20 officiers et laïques canadiens servent à l'étranger.

Activités

L'Armée du Salut offre de l'espoir et de l'aide concrète à des personnes et à des familles vulnérables. Chaque année, plus de 2 000 000 de personnes issues de 400 collectivités canadiennes et de quelque 134 pays bénéficient de son soutien. En raison des services et des programmes qu'elle offre en première ligne, l'Armée du Salut est en mesure de constater l'impact considérable de la pauvreté chez les personnes seules et les familles, notamment l'insécurité alimentaire ainsi que l'accès au logement et aux soins de santé.

Pour résoudre ces problèmes, l'Armée du Salut demeure activement engagée dans la réduction de la pauvreté grâce à sa prestation de services, à la recherche, au plaidoyer en faveur de politiques publiques et d'initiatives communautaires et aux efforts de sensibilisation du public visant à soutenir les populations vulnérables. Grâce à la générosité de ses donateurs et de ses partenaires communautaires, elle comble les besoins essentiels de personnes et de familles dans le besoin et leur offre des services de soutien qui rendent leur vie plus saine et plus enrichissante. L'Armée du Salut demeure déterminée à gérer ses finances de façon responsable. À cet égard, environ 0,88 $ de chaque dollar servent directement à aider les personnes et les collectivités les plus vulnérables.

Depuis plus de 125 ans, la campagne des marmites de Noël de l'Armée du Salut recueille des fonds qui servent à répondre à la demande croissante de programmes et de services. Au fil des ans, elle est devenue l'une des activités de financement les plus reconnues au Canada, et permet à l'organisation d'offrir du soutien essentiel à des personnes et à des familles canadiennes.

Les fonds générés dans le cadre de différentes campagnes de souscription, jumelés au financement provenant du gouvernement et de partenaires communautaires, soutiennent une vaste gamme de programmes et de services, notamment des banques alimentaires et des programmes de repas, des refuges d'urgence et de l'aide au logement, des services de traitement des dépendances, des soins de longue durée et palliatifs, des paniers de Noël et des jouets pendant le temps des fêtes, des programmes pour les jeunes et les familles, des ateliers en dynamique de la vie, des services d'urgence et d'aide aux sinistrés et des soins pratiques, émotionnels et spirituels.

L'an dernier, **2,14 millions** de personnes ont sollicité le soutien de l'Armée du Salut du territoire du Canada et des Bermudes. Les statistiques ci-dessous indiquent les services que l'organisation a fournis en 2025 :

Soutien offert en établissement

8 130 places étaient disponibles chaque nuit pour des programmes sociaux (refuge, traitement des dépendances, santé mentale, logement supervisé, soins de santé et services correctionnels).
1,8 million de places (utilisation d'un lit) ont été offertes pendant l'année.
388 personnes ont réussi un programme de traitement des dépendances.
3,4 millions de repas ont été servis dans des refuges et dans le cadre de programmes alimentaires.

Services communautaires

2,1 millions de demandes pour de la nourriture, des vêtements ou de l'aide concrète.
2 865 enfants et adolescents ont séjourné dans un camp de vacances de l'Armée du Salut.

Services d'urgence et d'aide aux sinistrés

132 842 demandes d'aide ont été faites lors de catastrophes.

Développement international (88 projets dans **32** pays)

6 322 enfants ont reçu du soutien dans le cadre du programme de parrainage Promesses d'avenir.

Autres statistiques

53 279 interactions ont eu lieu dans le cadre du ministère de la rue.
15 541 personnes ont été aiguillées vers des services d'hébergement.
7 431 personnes ont été aiguillées vers un programme d'aide à l'emploi.
378 personnes ont été libérées de la traite de personnes.
16 334 visites ont été effectuées dans des prisons.

1,4 million	de personnes ont reçu de l'aide alimentaire.
144 024	repas ont été offerts dans les écoles.
125 255	collations nutritives et autres produits alimentaires ont été servis.
132 834	demandes pour des produits non alimentaires, comme des bons d'achat pour des vêtements, des meubles, des articles ménagers, des produits pour la lessive, des manteaux d'hiver, etc.
13 289	visites ont été effectuées dans le cadre du Chemin de l'espoir.
133 441	personnes ont reçu du soutien dans le cadre de programmes de groupe, comme le traitement des dépendances, les secours d'urgence, les programmes pour les enfants, les adolescents et les familles, les œuvres féminines, entre autres.
23 016	visites dans des programmes de jour à l'intention de personnes atteintes d'une déficience cognitive et de leurs proches aidants.
3 585	interactions ont eu lieu auprès de personnes qui ont reçu une formation linguistique, des services de soutien à l'établissement et des services aux réfugiés.
251 226	personnes ont reçu de l'aide à Noël, y compris des paniers de nourriture et des jouets.
886	interactions ont été effectuées dans le cadre de programmes de traitement des dépendances.
50 126	personnes ont été hébergées dans des établissements de soins de longue durée ou des unités de logement supervisé pour aînés.
819 983	heures de bénévolat ont été effectuées.

Chaîne d'approvisionnement

<u>Boutique du bouclier – Canada et Bermudes</u>

La Boutique du bouclier continue de jouer un rôle important dans l'accomplissement de la mission de l'armée du Salut en se procurant les fournitures et les produits essentiels pour ses églises et ses établissements communautaires. L'offre de produits de base demeure constante et comprend les uniformes officiels, les vêtements de marque, le matériel promotionnel et les fournitures opérationnelles, comme les supports à marmites.

Au cours de l'exercice, la Boutique du bouclier a mis l'accent sur l'approvisionnement et la fourniture des uniformes officiels. Les vêtements faits sur mesure, notamment les tuniques, les jupes et les pantalons, sont confectionnés par un tailleur canadien, partenaire de longue date. Les uniformes prêts à porter proviennent de l'un des collaborateurs établis de ce dernier. Des efforts sont entrepris pour formaliser un contact direct avec un fournisseur privilégié américain avec qui l'Armée du Salut entretient une association à long terme. Les vêtements de marque, comme les chemises et les chemisiers, proviennent encore de fournisseurs canadiens qui travaillent avec des manufacturiers en Chine et au Royaume-Uni.

Programme OTHERS Global

Au cours du dernier exercice, l'Armée du Salut a continué d'encourager l'approvisionnement éthique et le commerce équitable par le truchement du programme OTHERS Global, dont l'objectif est d'offrir à des artisans, et en particulier à des femmes du Kenya et du Bangladesh, des possibilités d'emplois rémunérés dignement et équitablement. Grâce à la confection de produits artisanaux, comme des sacs, des écharpes, des bijoux ou des accessoires pour la maison, le programme offre à des groupes d'artisans soutenus par des initiatives de l'Armée du Salut un accès aux marchés mondiaux tout en promouvant des moyens d'existence durables et l'autonomisation économique.

Le programme applique un code de conduite strict qui promeut la non-discrimination, la transparence, la lutte contre la corruption et la responsabilisation environnementale, et qui renforce l'engagement de l'Armée du Salut à privilégier des pratiques de gestion éthiques dans sa chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'en matière de justice sociale. Au cours de l'exercice, l'Armée du Salut a continué de soutenir le programme OTHERS en utilisant des produits fabriqués dans le cadre du programme, notamment des tabliers pour les services d'urgence et d'aide aux sinistrés. Ces efforts reflètent l'engagement durable de l'organisation dans l'approvisionnement responsable et son impact important sur les collectivités.

Achats faits par les entités

Afin d'assurer l'efficacité et la souplesse des opérations et de répondre rapidement aux besoins locaux, l'Armée du Salut permet encore aux entités d'effectuer des achats auprès de fournisseurs canadiens et également par l'entremise de plateformes d'achat en ligne approuvées. Certains fournisseurs canadiens s'approvisionnant à l'étranger, l'organisation, dans le cadre de ses efforts continus de diligence raisonnable visant à contrer les risques associés au travail forcé et au travail des enfants, continue de surveiller les pratiques d'achat.

Au cours du dernier exercice, le nombre de produits expédiés au Canada par des fournisseurs internationaux a diminué de plus de la moitié par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse reflète une prise de conscience accrue de la part des entités en ce qui concerne les impacts potentiels et les risques associés à l'importation de biens au Canada. Le reste des produits provenant de l'étranger étaient de faible quantité, ou en quantité limitée, consistant principalement d'achats ponctuels effectués par l'entremise de plateformes d'achat en ligne. À de nombreuses occasions, les entités n'ont pas eu besoin de payer les frais de douane, ce qui indique que les biens provenaient de fournisseurs en ligne établis principalement aux États-Unis et en Chine. En fonction de la nature, du volume et de la fréquence de ces transactions, l'Armée du Salut a déterminé que les risques associés au travail forcé et au travail des enfants étaient très faibles.

Dans le cadre de l'évaluation continue de ses fournisseurs et de ses processus de diligence raisonnable, l'Armée du Salut a examiné les pratiques de ses fournisseurs de premier rang au cours de l'exercice et n'a trouvé aucune preuve de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

(b) Politiques et processus de diligence raisonnable

Au cours des exercices précédents, l'Armée du Salut a renforcé ses pratiques d'approvisionnement éthiques en révisant ses politiques en matière d'approvisionnement et en mettant en œuvre le Code de conduite des fournisseurs pour les fournisseurs participants, ainsi que les demandes de propositions. Ces mesures ont contribué à fixer des attentes ayant trait aux normes de travail éthique, y compris le travail forcé, le travail des enfants, la traite de personnes, les conditions de travail, la santé et la sécurité et la responsabilisation des fournisseurs, tout en renforçant les normes en matière de diligence raisonnable et d'engagement des fournisseurs dans le processus d'approvisionnement.

Au cours de l'exercice, l'Armée du Salut a mis en œuvre des mesures additionnelles visant à renforcer ses pratiques d'achat responsables et à accroître la sensibilisation à l'interne. Une fonctionnalité « Préférer les vendeurs locaux » sur la plateforme d'achat en ligne choisie par l'Armée du Salut permet aux fournisseurs canadiens d'apparaître en premier dans les résultats de recherche. De plus, on a rappelé aux entités l'importance d'encourager les fournisseurs locaux et l'économie canadienne, tout en reconnaissant que les entreprises canadiennes sont soumises à la loi destinée à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

L'Armée du Salut a également révisé sa politique d'approvisionnement afin d'encourager son personnel à privilégier les fournisseurs canadiens au moment de prendre ses décisions d'achat. Ces initiatives visent à renforcer la sensibilisation, à appuyer la prise de décisions éclairées en matière d'approvisionnement et à encourager les achats auprès de sources qui présentent de faibles risques.

(c) Repérage et gestion des risques

Au cours de l'exercice qui a pris fin au 31 mars 2026, l'Armée du Salut a continué d'appliquer sa méthodologie d'évaluation des risques associés au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette approche comprenait une analyse des dépenses directes des fournisseurs, l'identification des pays associés à ces dépenses, et l'utilisation de l'outil *Better Trade* du ministère du Travail des États-Unis (U.S. Department of Labor's Better Trade Tool) pour déterminer les pays à risque. Les factures et les données de transactions des fournisseurs ont été examinées dans le cadre d'un processus d'évaluation. Les dépenses de voyage, y compris pour le transport aérien, les hôtels, les taxis et la location de voiture, ainsi que les transactions en devises étrangères — dollar américain, livre anglaise, dollar australien, euro — ne faisaient pas partie de l'évaluation.

Portée :
L'évaluation de cette année couvrait l'exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et incluait les factures des fournisseurs directs traitées par le service des comptes fournisseurs, ainsi que les transactions par carte de crédit professionnelle. Cette évaluation a permis à l'Armée du Salut d'évaluer les activités des fournisseurs, les habitudes d'achat et les transactions internationales afin de repérer les risques associés au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Résultats :
L'analyse des dépenses effectuées au cours de l'exercice a révélé que plus de 99 % des biens et des services achetés par l'Armée du Salut provenaient de fournisseurs canadiens et que moins de 1 % provenait de fournisseurs situés dans des pays à faible risque. Le volume et la valeur des achats effectués à l'international sont demeurés extrêmement limités et concernaient principalement des achats ponctuels à faible risque effectués par l'entremise de plateformes d'achat en ligne. Aucun processus d'approvisionnement impliquant des pays à risque élevé ou des biens à risque élevé n'a été répertorié au cours du processus d'examen.

Conclusion :
Compte tenu des résultats de l'évaluation de cette année, l'Armée du Salut continue de considérer que le risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement est extrêmement faible. L'organisation reste déterminée à faire preuve de diligence raisonnable. De plus, elle continuera à renforcer ses mécanismes de surveillance des fournisseurs et ses pratiques en matière d'approvisionnement, à favoriser l'élaboration de politiques et à accentuer ses initiatives de sensibilisation afin de soutenir l'approvisionnement éthique et de respecter les droits de la personne et les normes du travail.

(d) Mesures correctives

Au cours de l'exercice financier, l'Armée du Salut n'a pas recensé de cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de son organisation ou de sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été nécessaire. L'Armée du Salut demeure engagée à assurer une supervision continue, à faire respecter l'engagement des fournisseurs et à promouvoir des pratiques commerciales éthiques afin de favoriser le respect des normes du travail et des droits de la personne.

(e) Mesures pour remédier à la perte de revenus

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été recensé au cours de l'exercice financier. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été mise en place pour compenser la perte de revenus liée à de telles pratiques. Néanmoins, l'Armée du Salut reconnaît l'importance de faire preuve de diligence raisonnable, d'exercer une surveillance proactive et d'engager un dialogue constant avec ses fournisseurs afin de repérer et d'atténuer les risques au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

(f) Formation des employés

L'Armée du Salut a continué de renforcer la sensibilisation au sujet du travail forcé et du travail des enfants grâce à des projets permanents de formation et de mobilisation à l'échelle de l'organisation. Le module de formation sur l'esclavage moderne et la traite de personnes a été conçu pour aider les membres du personnel à mieux comprendre les risques et les indicateurs associés au travail forcé et au travail des enfants, l'incidence des décisions en matière d'approvisionnement et du choix des fournisseurs, ainsi que le rôle que chacun joue dans le soutien de pratiques d'approvisionnement éthiques et responsables. La formation permet aussi de renforcer les politiques de l'organisation, les attentes à l'égard des fournisseurs et les engagements pris en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

Au cours de l'exercice financier, tous les hauts dirigeants ont suivi la formation, de même que de nombreux membres du personnel disposant d'un pouvoir d'achat. Pour favoriser davantage l'accessibilité et la mobilisation, la formation a été mise en ligne sur le site du service de l'approvisionnement, permettant ainsi aux membres du personnel qui en ont manifesté l'intérêt à la suivre. L'Armée du Salut prévoit également d'intégrer cette formation à la plateforme d'apprentissage des RH pour contribuer au perfectionnement des employés ou au processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés.

Par ailleurs, l'équipe territoriale des interventions contre l'esclavage moderne et la traite de personnes a continué d'offrir des webinaires mensuels sur différents aspects de l'esclavage moderne et de la traite de personnes, y compris les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et les pratiques d'approvisionnement responsables. Dans le cadre de ces initiatives, la directrice de l'approvisionnement a souligné l'importance de prendre des décisions d'achat éthiques au quotidien, et a insisté sur le rôle que chacun doit jouer dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants en prenant des décisions d'achat réfléchies et en choisissant soigneusement les fournisseurs.

L'équipe chargée de la lutte contre l'esclavage moderne et la traite de personnes a continué de diriger et d'intensifier les actions de l'Armée du Salut pour contrer ce fléau en mettant en œuvre et en soutenant la stratégie nationale Lutte pour la liberté. Cette stratégie demeure axée sur des éléments clés, dont l'information et la formation, la sensibilisation, la prévention et l'action communautaire, le soutien et le rétablissement des survivants, ainsi que la collaboration et la défense des droits des victimes.

Tout au long de l'exercice financier, l'équipe des IEMTP a poursuivi le développement d'initiatives liées à la formation et à la sensibilisation, dans le but était d'offrir au personnel, aux entités et aux partenaires communautaires les outils et les connaissances nécessaires pour mieux comprendre et repérer les risques d'exploitation et de traite de personnes, et d'y répondre. Les statistiques suivantes reflètent les progrès continus et les résultats obtenus dans ces domaines au cours de l'exercice considéré.

Accroître la sensibilisation et informer les gens

- Au cours de l'exercice, 128 personnes se sont inscrites à la formation autodirigée Introduction à l'EMTP. Depuis 2022, 310 personnes l'ont suivie.
- Le personnel de l'Armée du Salut du territoire a participé à 57 activités communautaires visant à sensibiliser les gens à l'EMTP. Ces activités portaient notamment sur les signes, les facteurs de risques et les méthodes de recrutement, la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle ou par le travail, la traite des enfants, les mariages précoces et forcés, les soins tenant compte des traumatismes, la stratégie Lutte pour la liberté et les interventions contre l'EMTP.
- Au cours de l'exercice, 87 employés et officiers ont suivi une formation sur l'EMTP.

Prévenir l'EMTP et s'investir dans l'action communautaire

- Nous avons réalisé 17 462 interventions de soutien (rencontres de gestion de cas, aiguillage vers divers services, accès à des réseaux d'entraide et accompagnement dans le cadre de procédures judiciaires).
- Au cours de l'exercice, 378 victimes ont profité de ces services essentiels, renforçant ainsi notre engagement à protéger les survivants et à les outiller.
- Au cours de l'exercice, 2527 personnes ont participé, dans l'ensemble du territoire, à 33 programmes et activités sur la prévention.

Soutenir les survivants et répondre aux besoins selon une approche holistique

- Nos cinq entités intervenantes en matière d'EMTP ont aidé 378 survivants.
- En 2025, les survivants de l'EMTP ont trouvé un toit à l'Armée du Salut pour un total de 7890 nuits.
- 227 femmes // 117 membres de la communauté 2SLGBTQ1+ // 34 hommes
- Parmi ces personnes, 276 ont été victimes d'exploitation sexuelle ou de traite à des fins d'exploitation.
- Parmi ces personnes, 92 ont été victimes de traite de personnes à des fins d'exploitation par le travail ou de travail forcé;
- Parmi ces personnes, 10 ont été forcés à se marier.

Établir des partenariats et plaider en faveur du changement

- Dans le cadre de projets et de programmes collectifs, nous avons noué 78 partenariats internes et externes pour soutenir les survivants, informer et sensibiliser les gens par l'intermédiaire de cours et de webinaires, renforcer les efforts de prévention et d'aiguillage vers des services, travailler sur des stratégies de réduction de la demande et consolider les projets de défense des droits.
- Nous avons participé à la journée Lobby Day, à Toronto, et, à la demande du solliciteur général de l'Ontario, parlé de notre expérience en matière de traite de personnes. Lors

de discussions qui ont principalement porté sur la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite de personnes, 2025-2030, nous avons proposé des éléments à améliorer. Nos deux principales recommandations étaient les suivantes :

- L'inclusion d'un soutien aux victimes de la traite à des fins d'exploitation par le travail. Les données de la ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes (LUCTP) révèlent une augmentation de 317 % des demandes (de 2020 à 2022 jusqu'à 2024) qui impliquaient des personnes victimes d'exploitation au travail.

- L'application des dispositions de l'article 286.1 du Code criminel du Canada – obtention de services sexuels moyennant rétribution. L'achat de services sexuels est illégal, mais on ne constate pas de réduction de la demande. Par ailleurs, la loi n'est pas renforcée dans la plupart des provinces et territoires du pays. Afin de désorganiser les réseaux de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle, il est essentiel de cibler les clients (acheteurs) au moyen de mesures coercitives et de campagnes de sensibilisation.

(g) Évaluation de l'efficacité des mesures

L'Armée du Salut reste déterminée à évaluer l'efficacité des actions menées et à les renforcer pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants au sein de son organisation et de sa chaîne d'approvisionnement. Au cours de l'exercice financier, l'organisation a continué d'évaluer l'efficacité de ses politiques, de ses méthodes d'approvisionnement, des formations offertes, de ses processus de surveillance ainsi que l'engagement des fournisseurs au moyen des mesures suivantes :

1. Évaluation de la chaîne d'approvisionnement

L'Armée du Salut a poursuivi ses évaluations des risques liés à la chaîne d'approvisionnement afin de repérer les risques de travail forcé ou de travail des enfants, en particulier en ce qui concerne les biens importés et les activités des fournisseurs internationaux. Au cours de l'exercice financier, les achats de biens importés faits par les entités ont diminué considérablement comparativement à l'exercice précédent, ce qui témoigne d'une prise de conscience et d'une compréhension accrues des risques associés à l'approvisionnement à l'international. L'évaluation a confirmé que la vaste majorité des achats continuait d'être effectuée auprès de fournisseurs canadiens et que seul un faible volume des achats provenait de pays à faible risque. Compte tenu de la nature, du volume et de la fréquence de ces transactions, l'exposition globale au risque est restée très faible. L'Armée du Salut poursuivra l'amélioration de l'examen de ses fournisseurs et du contrôle des achats pour renforcer la transparence dans sa chaîne d'approvisionnement et ses démarches de diligence raisonnable.

2. Mise en œuvre de mécanismes de signalement

L'Armée du Salut continue de favoriser des mécanismes internes de signalement liés au travail forcé et au travail des enfants grâce à sa politique de dénonciation et ses procédures de signalement. Les membres du personnel sont invités à rapporter tout soupçon ou tout manquement par l'entremise de canaux confidentiels et sûrs. Au cours de l'exercice financier, aucun signalement ni aucune plainte concernant des cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été déposé par l'entremise du processus de dénonciation. L'Armée du Salut demeure déterminée à maintenir une culture de responsabilisation, de transparence et de conduite éthique au sein de son organisation et de sa chaîne d'approvisionnement.

3. Formation et sensibilisation

L'Armée du Salut a continué d'accroître ses projets de formation et de sensibilisation relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Au cours de l'exercice, d'autres membres du personnel ont suivi la formation de l'Armée du Salut sur l'esclavage moderne et la traite de personnes, dont les dirigeants divisionnaires, les membres du Cabinet et le personnel disposant d'un pouvoir d'achat. Le module de formation était également disponible sur le site du service de l'approvisionnement pour permettre à un plus grand nombre de membres du personnel de suivre la formation et de se sensibiliser à cet enjeu. L'Armée du Salut prévoit également intégrer cette formation à la plateforme d'apprentissage des RH pour contribuer au perfectionnement des employés, ou l'inclure dans le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés. Ces actions contribuent à renforcer la compréhension du personnel sur les pratiques d'approvisionnement éthiques, les risques liés aux fournisseurs et les responsabilités individuelles en vertu de la Loi.

4. Engagement des fournisseurs

L'Armée du Salut poursuit la mise en œuvre de son Code de conduite des fournisseurs dans le cadre de ses activités d'approvisionnement et d'engagement des fournisseurs. Les fournisseurs potentiels participant aux processus d'approvisionnement gérés par l'équipe du service de l'approvisionnement sont tenus de prendre connaissance du Code de conduite, qui définit les attentes en matière de travail forcé, de travail des enfants, de traite de personnes, de salaires, de conditions de travail, de santé et de sécurité, et de pratiques commerciales éthiques, et de le signer. Au cours de l'exercice financier, les fournisseurs ont continué à se montrer disposés à signer le Code et à se conformer aux exigences, soutenant ainsi les efforts de l'Armée du Salut visant à renforcer la responsabilisation et à consolider les normes d'approvisionnement éthique.

5. Collaboration avec les parties prenantes

L'Armée du Salut poursuit sa collaboration avec les acteurs concernés, les organisations homologues et ses partenaires internationaux afin de favoriser le partage des connaissances et de renforcer les actions communes visant à lutter contre les risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Au cours de l'exercice financier, l'Armée du Salut a collaboré avec ses partenaires au Royaume-Uni et en Australie afin d'échanger sur les pratiques exemplaires, les risques émergents, les approches en matière d'approvisionnement éthique, l'engagement des fournisseurs, la formation et la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement. Ces partenariats favorisent l'apprentissage permanent et l'amélioration continue dans l'ensemble de l'organisation.

6. Amélioration continue

L'Armée du Salut reste déterminée à renforcer ses politiques, ses procédures et ses pratiques en matière d'approvisionnement éthique et de surveillance de la chaîne d'approvisionnement. Au cours de l'exercice financier, l'Armée du Salut a poursuivi l'amélioration de ses processus d'approvisionnement, de ses pratiques d'engagement des fournisseurs, de ses projets de formation et de ses activités de sensibilisation afin de favoriser des décisions d'achat éclairées et le respect de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.* Des initiatives telles que la promotion des fournisseurs canadiens au moyen de l'approche « Préférer les vendeurs locaux », l'accroissement de la formation du personnel et l'élargissement des mesures de responsabilisation des fournisseurs témoignent de l'engagement constant de l'Armée du Salut à l'égard de l'amélioration continue et de pratiques d'approvisionnement responsables.

Conclusion

L'Armée du Salut reste déterminée à prévenir et à combattre le travail forcé, le travail des enfants et toute forme d'exploitation au sein de son organisation et de sa chaîne d'approvisionnement. Tout au long de l'exercice financier, l'Armée du Salut a continué à renforcer ses efforts en matière de diligence raisonnable grâce à l'amélioration de ses pratiques en matière d'approvisionnement, à l'accroissement de la sensibilisation et de la formation de son personnel, à des mesures d'engagement des fournisseurs, à des évaluations continues des risques et à des partenariats avec des parties prenantes internes et externes. La réduction significative des achats internationaux effectués par les entités, combinée à l'accent mis sur le choix de fournisseurs canadiens et l'approvisionnement à faible risque, soutient davantage les actions de l'Armée du Salut visant à minimiser les risques liés à la chaîne d'approvisionnement.

La mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs, l'accroissement de la formation et de la sensibilisation à l'interne, et la collaboration soutenue avec ses partenaires au Royaume-Uni et en Australie témoignent de l'engagement de l'Armée du Salut envers l'approvisionnement éthique, la responsabilisation et l'amélioration continue. Selon les évaluations effectuées au cours de l'exercice financier, l'Armée du Salut estime toujours que le risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement est extrêmement faible.

L'Armée du Salut continuera à surveiller, à évaluer et à renforcer ses politiques, ses procédures et ses pratiques afin de se conformer à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, tout en maintenant son engagement à l'égard de la dignité humaine, de la responsabilité sociale et de pratiques commerciales éthiques.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à celles de l'article 11, j'atteste que j'ai examiné l'information contenue dans le présent rapport concernant l'entité ou les entités énumérée(s) ci-dessus. Sur la base de mes connaissances, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que toute l'information contenue dans le présent rapport est véridique, exacte et complète à tous égards importants aux fins de la Loi, pour la période indiquée ci-dessus, que couvre le présent rapport.

J'ai le pouvoir d'engager le **Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada** en tant qu'un de ses membres.

Prénom et nom : Margaret Ann McLeod

Titre : Directeur général du Conseil d'administration de l'Armée du Salut au Canada

Signature : DocuSigned by: Margaret McLeod CAEA6F450CEB4D2...

Date : 28 mai 2026